

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 15 octobre 2020

N° 33

Objet : Du gypse au plâtre en Haute-Provence – Demande de subvention au titre du programme LEADER dignois auprès de l'Europe, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et du Département des Alpes de Haute Provence

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : ZANARTU-HAYER Italo

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia (à partir du rapport n° 11), CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 5), COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy(jusqu'au rapport n°25), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 5), PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane (à partir du rapport n° 4), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
BASSET Françoise a donné pouvoir à GUILLOT Jean Claude
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

Etaient représentés :

BERTRAND Philippe a donné pouvoir à VILLARD René
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura jusqu'au rapport n° 10
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à OBELISCO Francine
URQUIZAR Daniele a donné pouvoir à SEVENIER Jean

Etaient excusés :

BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, PARIS Mireille, POSTEL, Chrystelle, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2020

Agglomération Provence Alpes Agglomération

99_DE-004-200067437-20201015-33_15102020

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique ». Dans ce cadre, elle assure la gestion du Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence à travers une Entente intercommunale contractée avec la communauté de communes du Sisteronais Buëch.

Le Géoparc souhaite déposer une demande de subvention auprès de la Région et du FEADER dans le cadre du programme Leader du GAL dignois afin de valoriser le patrimoine que représentent le gypse et le plâtre sur son territoire.

Ce projet a été élaboré en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Verdon. Il concerne potentiellement toutes les communes du GAL dignois mais prioritairement Digne-les-Bains et le site du Musée-Promenade.

Le Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence a comme vocation de valoriser le patrimoine géologique et spécialement dans ses relations avec les habitants de son territoire à travers le temps.

Le territoire du Géoparc (et en particulier les communes relevant du GAL dignois) est riche en affleurements de gypse. Cette roche de la famille des évaporites raconte un moment précis de l'histoire de notre région. Mais c'est aussi une des composantes caractéristiques des villages et des hameaux du territoire.

Plusieurs études ont été menées au cours du temps pour inventorier les sites tant d'extraction ou de transformation que de mise en œuvre de ce matériau à travers les réalisations les plus emblématiques encore visibles. Mais rien n'a été fait en matière de communication vers le grand public

Le projet consiste en :

- 1) la conception et la réalisation d'une exposition de photos sur le thème : « Du gypse au plâtre en Haute-Provence ». Plusieurs thèmes seront proposés au photographe sélectionné. Il aura pour mission de produire une série de photographies en couleurs et en noir & blanc sur chacun de ces thèmes. Une photo de chaque thème sera imprimée sur bache grand format pour pouvoir être déployée en extérieur aussi bien dans le parc du Musée-Promenade que dans l'espace public de nos communes.
- 2) Un ensemble d'animations sera proposé à des classes du territoire, aux partenaires touristiques du Géoparc (Office de tourisme et Géopartenaires) pour une meilleure connaissance et appropriation du patrimoine local et au grand public (habitants et touristes).
- 3) L'édition d'un recueil/catalogue qui réunira l'ensemble des photos et explicitera la démarche.

Du gisement géologique jusqu'au décor de gypserie en passant par les gestes du gypier, les vieux fours ou moulins, les constructions les plus emblématiques, ce sera tout un pan de la culture de Haute-Provence que habitants et touristes pourront découvrir.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2020

Application agréée E-journal.com

99_DE-104-200067437-20201016-33_15102020

Le budget prévisionnel TTC de l'opération est le suivant :

Frais salariaux	Suivi technique et administratif, mise en place d'animations auprès du public, des Géopartenaires et du grand public.	5.003,20 €
Frais de structure (forfait de 15% du montant total des frais salariaux)		750,48 €
Communication	Impression des images et édition d'un catalogue.	5.712,00 €
Equipement et matériel	Petit outillage.	321,67 €
Autres prestations de service	Mission photographique. Prestations spécialisées pour les animations scolaires. Transport des scolaires	11.062,00 €
Total		22.849,35 €

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Montant de subvention demandée (90% budget total)	20.564,40 €
<i>Montant FEADER (60% de la subvention)</i>	<i>12.338,64 €</i>
<i>Cofinancements publics (40% de la subvention)</i>	<i>8.225,76 €</i>
Autofinancement de Provence Alpes Agglomération 10%	2.284,95 €
TOTAL	22.849,35 €

Il vous est demandé :

- **D'approuver** le projet et son plan de financement
- **D'approuver** ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses T.T.C.....	22 849,35 €
Recettes T.T.C.....	22 849,35 €
Dont :	
- Subvention FEADER.....	12 338,64 €
- Cofinancements public Conseil régional PACA.....	4 112,88 €
- Cofinancements public Conseil départemental des AHP.....	4 112,88 €
- Autofinancement PAA (10%).....	2 284,95 €

- **D'autoriser** Madame la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2020

Application agréée E-legalite.com

